

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS121

présenté par

M. Sirugue, M. Aviragnet, M. Aylagas, M. Bapt, Mme Biémouret, Mme Bouziane-Laroussi, Mme Bulteau, Mme Carlotti, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Clergeau, M. Cordery, Mme Michèle Delaunay, Mme Françoise Dumas, M. Ferrand, Mme Hélène Geoffroy, M. Gille, Mme Hurel, M. Hutin, Mme Iborra, M. Issindou, Mme Khirouni, Mme Laclais, Mme Lacuey, Mme Le Houerou, Mme Lemorton, M. Liebgott, Mme Louis-Carabin, Mme Orphé, Mme Pane, M. Robiliard, M. Sebaoun, M. Touraine, M. Vlody et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 39

Après l'alinéa 24, insérer l'alinéa suivant :

« L'initiation aux gestes de secourisme prévue à l'article L. 441-1 est préalable au premier accueil. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement portant rétablissement de la rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.